



INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE (ÉTÉ 2009)

DIRECTION DE LA MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC



DÉSIRÉE-EMMANUELLE DUCHAINE, CONSULTANTE EN ARCHÉOLOGIE

Janvier 2011

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE (ÉTÉ 2009)

DIRECTION DE LA MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC

(N° de permis de recherche archéologique au Québec : 09-DUCD-03)

(N° de contrat du ministère des Transports du Québec : 6203-09-AD01)

Rapport présenté à :

Monsieur Denis Roy
Service de la planification et de la programmation
Direction de la coordination, de la planification et des ressources
Direction générale de Québec et de l'Est
Ministère des Transports du Québec

Rapport présenté par :

Désirée-Emmanuelle Duchaine
24, rue Sainte-Ursule, app. 2
Québec (Québec)
G1R 4E2
Téléphone : 418 806-4872
Adresse de courriel : desiree_duchaine@hotmail.com

Janvier 2011

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
LISTE DES FIGURES.....	v
LISTE DES PHOTOGRAPHIES.....	vi
ÉQUIPE DE RÉALISATION.....	vii
1. INTRODUCTION.....	1
1.1 Mandat.....	3
1.2 Cadre méthodologique.....	3
2. INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE.....	8
2.1 Projet n° 154-02-0861, municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, chemin des Pins, reconstruction du pont n° P-9174.....	8
2.1.1 État des connaissances en archéologie.....	8
2.1.2 Résultats.....	8
3. CONCLUSION.....	16
4. BIBLIOGRAPHIE.....	17
Annexe A : Catalogue des photographies.....	18

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Identification du projet routier inventorié.....	1
Tableau 2	Site archéologique connu à proximité du projet n° 154-02-0861.....	9
Tableau 3	Inventaire archéologique – Synthèse des activités – Projet n° 154-02-0861.....	13

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Localisation générale du projet routier inventorié.....	2
Figure 2	Localisation du projet n° 154-02-0861.....	10
Figure 3	Localisation sur photo aérienne du projet n° 154-02-0861.....	11
Figure 4	Localisation du secteur inventorié du projet n° 154-02-0861.....	12

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photo page couverture

Vue générale du pont n° P-9174 – Projet n° 154-02-0861 – Direction sud-est

Photo 1	Vue d'ensemble de l'emprise à partir de l'extrémité nord – Projet n° 154-02-0861 – Direction sud-ouest.....	14
Photo 2	Limite est du projet n° 154-02-0861 – Direction sud.....	14
Photo 3	Chemin du lac Paillé localisé au sud-ouest du pont n° P-9174 – Projet n° 154-02-0861 – Direction nord-ouest.....	15
Photo 4	Vue d'ensemble de la section nord-ouest de l'emprise – Projet n° 154-02-0861 – Direction nord.....	15

ÉQUIPE DE RÉALISATION

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Direction générale de Québec et de l'Est
Direction de la coordination, de la planification et des ressources
Service de la planification et de la programmation

Denis Roy, archéologue

Ghislain Gagnon, archéologue

DÉSIRÉE-EMMANUELLE DUCHAINE, CONSULTANTE EN ARCHÉOLOGIE

Désirée-Emmanuelle Duchaine, archéologue, coordonnatrice et chargée de projet

Cendrine Audet, réviseuse de textes

1. INTRODUCTION

Ce rapport présente les résultats d'un inventaire archéologique réalisé dans l'emprise d'un projet de réaménagement routier localisé sur le territoire de la Direction de la Mauricie – Centre-du-Québec du ministère des Transports du Québec (MTQ) (tableau 1; figure 1). Les objectifs de cet inventaire étaient de vérifier la présence ou l'absence de sites archéologiques dans l'emprise du projet visé et, le cas échéant, de localiser, d'évaluer et d'identifier ceux-ci. Cette approche préventive appliquée par le MTQ vise à protéger les ressources patrimoniales du Québec.

Le rapport présente une description du mandat ainsi que les méthodes et techniques utilisées. Les résultats sont ensuite présentés, accompagnés de tableaux, de figures et de photographies.

L'inventaire archéologique a été effectué le 18 août 2009 par une archéologue chargée de projet. Ces travaux d'inventaire s'inscrivent dans le cadre du contrat d'inventaires archéologiques n° 6203-09-AD01.

Tableau 1 Identification du projet routier inventorié

N° de projet	Localisation et description	Date de réalisation	Nombre de puits de sondage	Résultat
154-02-0861	Reconstruction du pont n° P-9174 Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, chemin des Pins	18 août 2009	0	Négatif

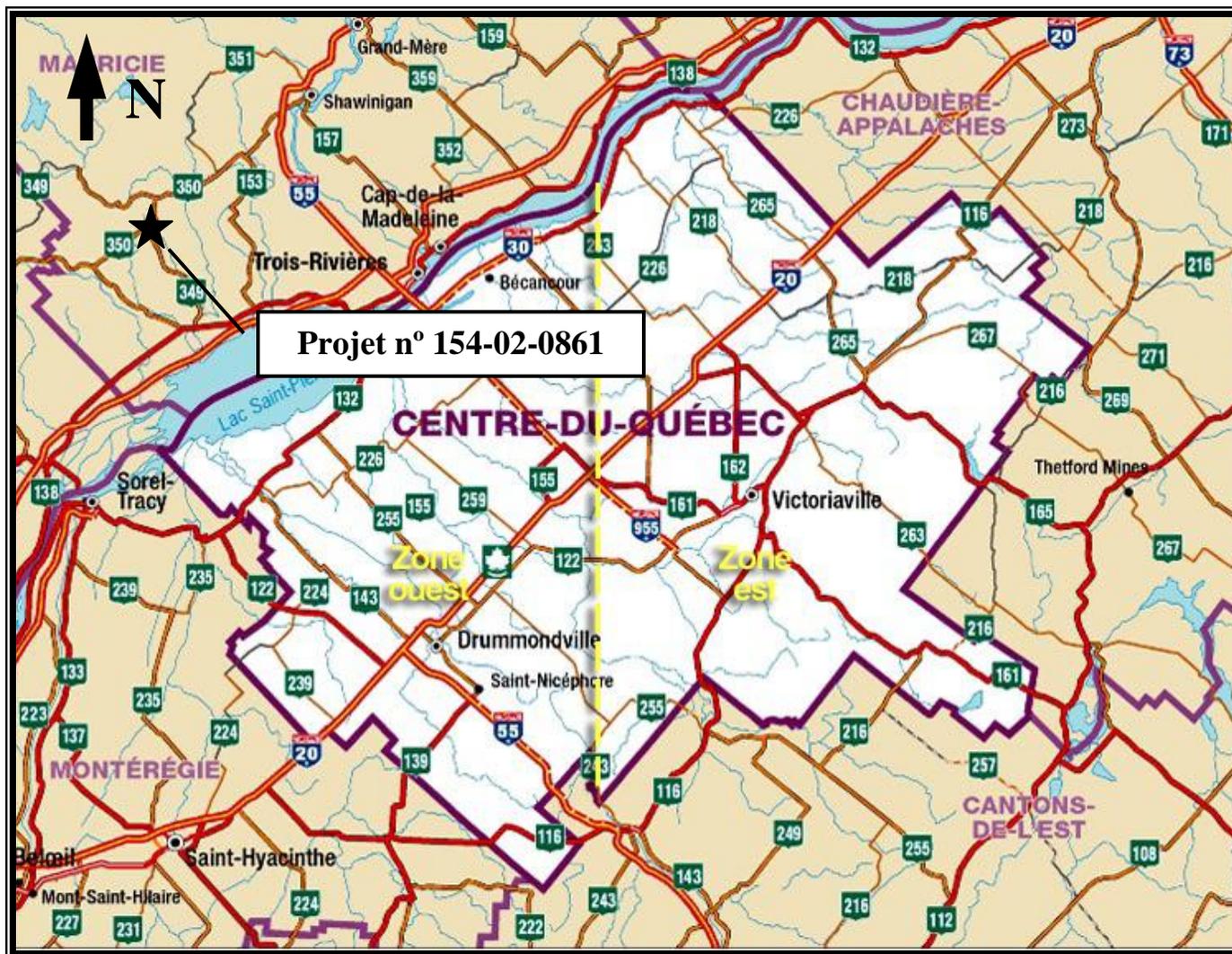


Figure 1 Localisation générale du projet routier inventorié (http://www.quebec511.gouv.qc.ca/fr/carte_routiere/centreqc.htm)

1.1 Mandat

Le mandat, tel que décrit au contrat est le suivant :

- Effectuer des expertises archéologiques dans les emprises des projets de construction présélectionnés par le Ministère dans sa programmation annuelle 2009-2010, qui sont localisés dans les limites territoriales de la Direction générale de Québec et de l'Est;
- Les expertises demandées peuvent s'appliquer à l'archéologie préhistorique, à l'archéologie historique et à l'histoire;
- Les expertises peuvent comprendre un ou des mandats d'études de potentiel archéologique, d'études historiques, d'inventaires, de fouilles et de surveillance de travaux;
- Le ou les mandats ont pour objectif de documenter, de rechercher, d'identifier, de localiser, de délimiter et d'évaluer les sites archéologiques pouvant être menacés par la réalisation de travaux de construction qui sont sous la responsabilité du Ministère;
- Les inventaires, les fouilles et la surveillance de travaux en archéologie sont strictement limités aux emprises du ou des projets de construction du Ministère;
- Toute découverte de biens archéologiques mobiliers ou immobiliers doit être communiquée dans les plus brefs délais au MTQ;
- Toute fouille archéologique pouvant résulter d'un inventaire réalisé dans l'emprise d'un projet du Ministère doit être préalablement autorisée par écrit par le MTQ;
- Les projets de construction peuvent être sujet à des modifications suite à la signature du contrat et le Ministère se réserve le droit de diminuer ou d'augmenter le temps de réalisation des travaux demandés;
- Produire les rapports de recherche archéologique.

1.2 Cadre méthodologique

La méthodologie employée est conforme à celle prescrite par le MTQ :

- Effectuer, préalablement à la réalisation de toute expertise archéologique, les recherches documentaires ayant trait à la réalisation et à la localisation d'inventaires archéologiques, à la présence de sites archéologiques préhistoriques et historiques connus à proximité et dans l'emprise d'un projet de construction devant être inventorié;
- Effectuer, préalablement à la réalisation d'une expertise archéologique, les recherches documentaires ayant trait à la période historique, tant euroquébécoise qu'amérindienne, pour fins

de compréhension d'éventuelles mises au jour de vestiges d'occupation humaine et d'intégration du contexte culturel devant être inclus dans un rapport de recherche archéologique;

-Effectuer, préalablement à la réalisation d'une expertise archéologique, les recherches documentaires permettant la reconstitution théorique de la paléogéographie pertinente à la compréhension de l'occupation humaine ancienne du contexte de chaque projet de construction devant être inventorié;

-Effectuer un ou des inventaires archéologiques visant à vérifier la présence ou l'absence de sites préhistoriques et historiques amérindiens ainsi qu'historiques euroquébécois;

-Les techniques d'inventaire doivent être pratiquées selon la procédure et les normes établies par le Ministère;

-Un inventaire archéologique doit comprendre l'inspection visuelle systématique et l'excavation de sondages systématiquement disposés à l'intérieur des limites de l'emprise de tout projet de construction devant être inventorié ainsi que, le cas échéant, dans les emplacements des sources de matériaux qui sont susceptibles d'être utilisées pour la réalisation du projet de construction;

-L'inspection visuelle devra être effectuée sur l'ensemble de l'emprise d'un projet de construction, préalablement à la réalisation d'éventuels sondages exploratoires. L'objectif de l'inspection visuelle est d'identifier tous les secteurs où une intervention archéologique est praticable ou non praticable;

-Les travaux d'inventaires archéologiques peuvent être réalisés par inspections visuelles, sondages manuels, sondages mécanisés ou labourage, ou toute combinaison de techniques ou selon les prescriptions du responsable de projet;

-Feraient exception aux sondages archéologiques, les affleurements rocheux de surface, les pentes excessives, les zones humides, les cours et les plans d'eau ainsi que les aires où des enlèvements de matériaux meubles ou des bouleversements divers rendent inutile ou impossible la réalisation de sondages archéologiques;

-Les puits de sondage seront distribués selon une grille d'échantillonnage élaborée en fonction de la nature du projet expertisé. Toutes les superficies propices à la pratique de sondages archéologiques doivent être l'objet de sondages systématiquement disposés, en alternance, à tous les quinze ou dix mètres, selon le contexte;

-Chaque puits de sondage archéologique devra couvrir une superficie minimale de 900 cm²;

-L'excavation de puits de sondage sera réalisée à la pelle en vérifiant minutieusement à la truelle le contenu excavé, en déstructurant le couvert végétal et organique superficiel, en atteignant le niveau de sol considéré stérile. Toutes les informations pertinentes relatives à chaque puits de sondage devront être consignées. Il en va de même pour toute autre technique appliquée aux inventaires archéologiques;

-Lorsqu'un site archéologique est découvert ou identifié au cours d'un inventaire archéologique, celui-ci doit être localisé, délimité puis qualitativement et quantitativement évalué;

-Lorsque des biens archéologiques sont mis au jour lors de sondages ou observés en surface, des sondages supplémentaires doivent être réalisés en périphérie à une distance maximale de cinq mètres les uns des autres afin de déterminer l'étendue du site archéologique et de procéder à son évaluation;

-Les sondages supplémentaires réalisés en périphérie d'un sondage positif devront être de 50 cm sur 50 cm et être excavés à la truelle;

-La profondeur maximale de chaque puits de sondage sera déterminée par l'atteinte de la couche de sol identifiée comme étant stérile en artefacts et naturelle;

-Les biens archéologiques identifiés dans les sondages pratiqués à la pelle devront être localisés par rapport à la couche de sol de référence;

-Tous les outils et fragments d'outils préhistoriques identifiés dans les sondages mesurant 50 cm sur 50 cm et qui sont excavés à la truelle, seront localisés horizontalement et verticalement par rapport à un point de référence;

-Les déchets de taille de la pierre préhistorique seront localisés par quadrant, à l'intérieur de chaque sondage et en rapport avec la stratigraphie existante ou arbitraire;

-Les biens archéologiques de la période historique seront localisés individuellement ou en lots, selon leur nombre et leur importance;

-Les traces d'aménagement seront toutes localisées individuellement et les biens archéologiques leur étant associés seront identifiés par rapport à celles-ci;

-Toutes les mesures, plans et relevés stratigraphiques et photographiques nécessaires à la compréhension des biens archéologiques seront prises;

-Tous les échantillons de sol, de charbon de bois et autre matériel organique, ou toute autre matière nécessaire à la compréhension d'éventuels sites devront être prélevés adéquatement au cours des travaux;

-Tous les sondages positifs devront être précisément localisés en fonction de l'arpentage existant ou sinon arpentés sur le terrain à partir d'un point de référence identifiable;

-Tous les sondages devront être comptabilisés; sondages archéologiques positifs et négatifs différenciés;

-L'orientation et l'emplacement des alignements de sondages seront reportés, à titre illustratif, sur un plan adéquat (plan de construction);

-Lorsque des « collectes de surface » de biens archéologiques préhistoriques doivent être effectuées, les outils et fragments d'outils devront être localisés individuellement, à la suite de l'implantation d'un quadrillage, et les éclats et déchets de taille seront prélevés par quadrant;

-Dans le cas de l'implantation d'un quadrillage ou d'alignements de sondages, un plan de référence devra être préparé et joint au rapport;

-Tous les sondages archéologiques devront être obligatoirement remblayés;

-Tout aménagement, structure ou organisation de l'espace, de nature anthropique, à l'état de vestige autre qu'archéologique, devra être l'objet d'une description détaillée, d'un relevé cartographique à l'échelle du plan de construction, d'un croquis et d'un relevé photographique;

-Des fiches environnementales devront être élaborées, complétées et remises afin de qualifier chaque secteur inventorié (hydrologie, pédologie, morpho-sédimentologie, végétation, faune, etc.);

-Chaque site archéologique identifié devra être évalué en tenant compte de son intégrité physique et une description de son contexte environnemental devra être complétée;

-Tous les relevés photographiques devront être réalisés sous forme de diapositives ou sous forme d'enregistrement électroniquement numérisé;

-Le cas échéant, le prestataire devra proposer des mesures de protection, de sauvetage, de fouille et de mise en valeur du patrimoine archéologique identifié dans l'emprise d'un projet de construction, en fonction des caractéristiques des sites archéologiques éventuellement identifiés ainsi que de la menace appréhendée par la réalisation des travaux devant être effectués par le Ministère ou pour le compte de celui-ci;

-Les biens archéologiques recueillis devront être lavés, nettoyés et emballés dans des sachets de polyéthylène transparents, suivant les normes généralement appliquées;

-Les biens archéologiques organiques (os, bois, charbon de bois, graisse, etc.) devront être traités ou séchés, suivant le cas, préalablement à l'emballage;

-Tous les outils ou fragments d'outils façonnés, les éclats retouchés ou utilisés de la période préhistorique et les biens archéologiques de la période historique devront être identifiés par le code « Borden » attribué au site de provenance avec un numéro de référence sur un billet « flottant », à l'intérieur d'un sachet de polyéthylène transparent;

-Les déchets de taille de la pierre, les éclats non retouchés ou utilisés et les vestiges organiques non façonnés ou individuels seront identifiés par le code « Borden » attribué au site de provenance avec un numéro de référence sur un billet « flottant », à l'intérieur d'un sachet de polyéthylène transparent;

-Chaque sachet devra être identifié par son code « Borden », par son site d'appartenance et à l'unité de fouille qui lui a été attribuée selon le cas (puits, quadrant, niveau) par un numéro de référence « flottant », à l'intérieur du sachet de polyéthylène transparent;

-Procéder à l'identification préliminaire de la matière première, de la typologie morphologique des outils et au comptage des outils et des éclats de la période préhistorique et des artefacts de la période historique, selon leur classification;

-Les résultats cumulatifs, quantitatifs et qualitatifs devront être reportés au rapport sous forme de tableaux, en fonction des sites archéologiques et des périodes chronologiques identifiées;

-Un catalogue des informations relatives aux données de localisation des biens archéologiques prélevés devra être produit.

2. INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

2.1 Projet n° 154-02-0861, municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, chemin des Pins, reconstruction du pont n° P-9174

2.1.1 État des connaissances en archéologie

Selon le registre de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ) du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCFQ), un site archéologique est actuellement connu dans une zone d'étude de 10 km de rayon ayant comme centre le projet de construction (tableau 2). D'autre part, un seul inventaire archéologique a déjà été réalisé dans les limites de cette même zone (Ethnoscop 2008a). Toutefois, cet inventaire n'a pas été effectué dans l'emprise du projet de construction.

2.1.2 Résultats

L'inventaire archéologique a été réalisé dans le cadre du projet de reconstruction du pont n° P-9174. Celui-ci est localisé entre les km 0+084 et 0+183 du chemin des Pins, dans les limites de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts. Ce pont permet de traverser la décharge du lac Paillé (figures 2 et 3). L'emprise de ce projet mesure environ 99 m de longueur sur une largeur qui varie de 37,5 m à 80 m, pour une superficie totale approximative de 4 500 m². À la suite de l'inspection visuelle de l'emprise, un seul secteur a fait l'objet de l'inventaire et il correspond à l'emprise totale de ce projet (figure 4; tableau 3). L'inventaire a été réalisé le 18 août 2009 par une archéologue chargée de projet.

L'emprise est occupée par le chemin des Pins existant, ses fossés et ses accotements non pavés (photo 1). Du côté est du chemin, l'emprise est assez restreinte et comprend le talus de la route à la base duquel un empiérement est présent. Ce talus borde la rive est de la rivière du Loup et est recouvert d'une végétation mixte constituée notamment d'épinettes et de hautes herbes (photo 2). Aucun sondage n'a pu être réalisé de ce côté de la route. Du côté ouest du chemin des Pins, l'emprise couvre une superficie plus importante que celle du côté est. L'extrémité sud de cette partie de l'emprise correspond au chemin du lac Paillé qui est bordé, à l'ouest, par un milieu boisé et par une falaise assez abrupte où le roc affleure en maints endroits (photo 3). Du côté est du chemin du lac Paillé et du côté sud-ouest du pont, une pente très abrupte mène à la décharge du lac Paillé. Du côté nord-ouest du pont, une importante zone boisée est présente, dont le couvert végétal est constitué de bouleaux, d'épinettes et d'arbustes. Cette zone est en pente très forte, jusqu'à la rive est de la décharge du lac Paillé (photo 4). Aucun sondage n'a pu être réalisé du côté ouest du chemin des Pins.

Seule une inspection visuelle a été réalisée dans le cadre de cet inventaire archéologique. Cet inventaire n'a pas permis d'identifier de nouveaux sites archéologiques. Le MTQ peut réaliser les travaux de construction prévus pour ce projet de reconstruction du pont n° P-9174 au-dessus de la décharge du lac Paillé, sans restrictions du point de vue de l'archéologie.

Tableau 2 Site archéologique connu à proximité du projet n° 154-02-0861

Site	Identification culturelle	Fonction du site	Localisation informelle	Distance du site vs projet	Bassin hydrographique	Altitude	Référence
CdFg-6	Euroquébécoise	Navale et portuaire	Lac à l'Eau Claire, aux prises d'eau alimentant la pisciculture Simard et McMurray	4 km à l'est du projet	Saint-Maurice	Inconnue	Martijn, C.A., s.d. La Roche, D., 1988

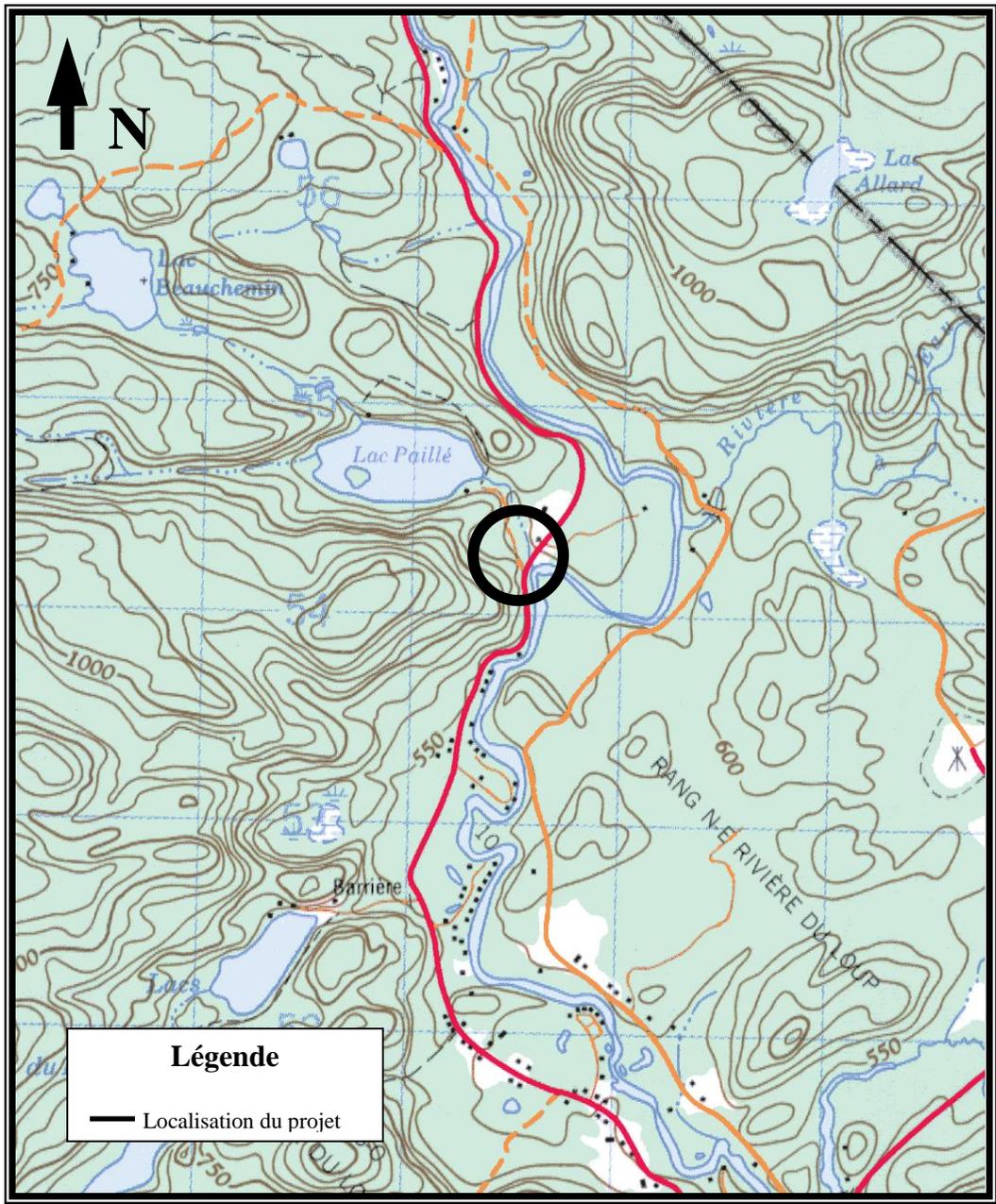


Figure 2 Localisation du projet n° 154-02-0861 (Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, 31I/11, Lac au Sorcier, 1 : 50 000, 1982)

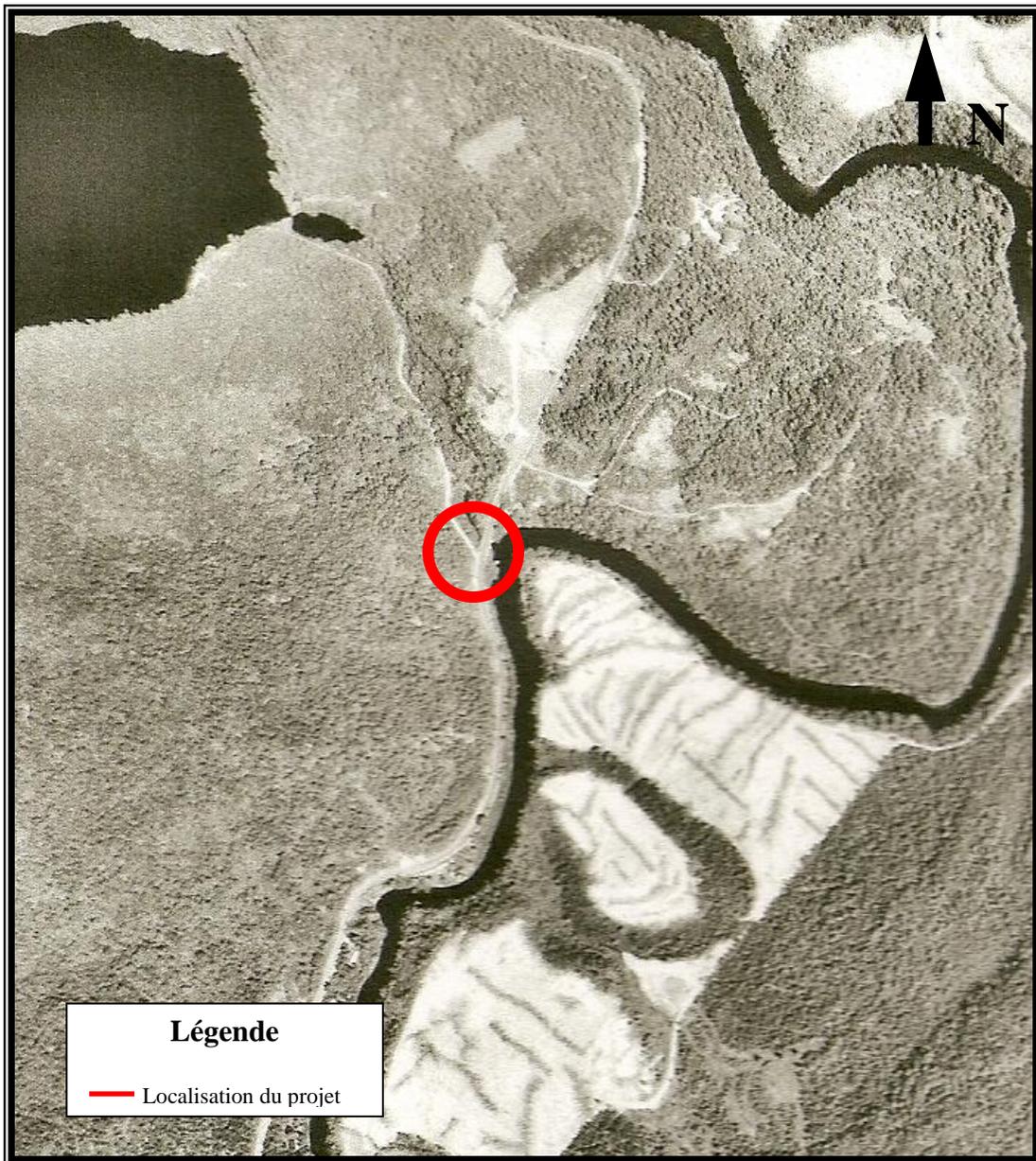


Figure 3 Localisation sur photo aérienne du projet n° 154-02-0861 (Ministère de l'Énergie et des Ressources, Photocartotheque québécoise, 1 : 15 000, 1985, Q-85838-2)

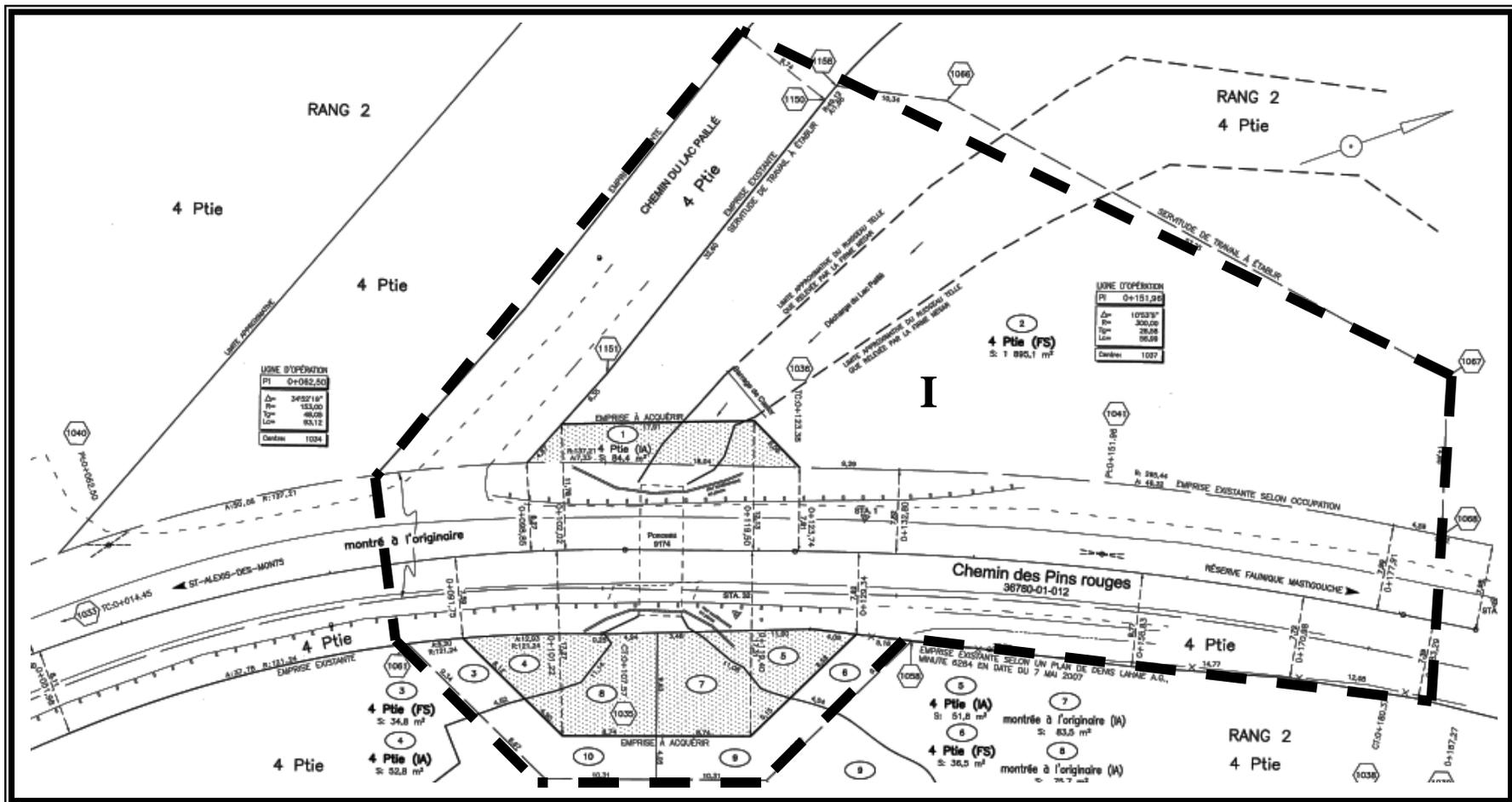


Figure 4 Localisation du secteur inventorié du projet n° 154-02-0861 (Ministère des Transports du Québec)

Tableau 3 Inventaire archéologique – Synthèse des activités – Projet n° 154-02-0861

Identification des secteurs	Localisation					Nombre de sondages		Observations	
	Début	Fin	Distance (m)	Largeur max. (m)	Superficie approximative (m ²)	(+)	(-)	Topographie	Remarques
I	0+084	0+183	99	37,5-80	4 500	0	0	Pente très abrupte	Côté est du chemin des Pins : l'emprise est limitée au talus de la route (pente très abrupte) dont la base correspond à un empiérement bordant la rivière du Loup. Côté ouest du chemin des Pins : l'emprise est constituée du chemin du lac Paillé qui est bordé à l'ouest par une falaise assez abrupte alors qu'à l'est, une pente également assez abrupte borde la décharge du lac Paillé. Les rives de ce cours d'eau n'ont aucun replat. À l'est de la décharge du lac Paillé, l'emprise correspond à une zone boisée de végétation mixte (bouleaux, épinettes, arbustes, etc.). Cette zone n'a pu être inventoriée compte tenu d'une pente très forte jusqu'à la rive est de la décharge du lac Paillé.
TOTAL			80		4 500	0	0		



Photo 1 Vue d'ensemble de l'emprise à partir de l'extrémité nord – Projet n° 154-02-0861 – Direction sud-ouest (DUCD-09-0861-1)



Photo 2 Limite est du projet n° 154-02-0861 – Direction sud (DUCD-09-0861-12)



Photo 3 Chemin du lac Paillé localisé au sud-ouest du pont n° P-9174 – Projet n° 154-02-0861 – Direction nord-ouest (DUCD-09-0861-4)



Photo 4 Vue d'ensemble de la section nord-ouest de l'emprise – Projet n° 154-02-0861 – Direction nord (DUCD-09-0861-13)

3. CONCLUSION

Un inventaire archéologique a été réalisé dans l'emprise du projet de reconstruction du pont n° P-9174, dans la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, sur le territoire de la Direction de la Mauricie – Centre-du-Québec du ministère des Transports du Québec. Cet inventaire a couvert une distance de 100 mètres linéaires d'emprise par inspection visuelle.

Cet inventaire archéologique n'a pas permis d'identifier de nouveaux sites archéologiques. Les résultats permettent de confirmer que le ministère des Transports du Québec peut procéder aux travaux prévus dans le cadre de ce projet de reconstruction du pont n° P-9174, sans qu'il y ait de restrictions du point de vue de l'archéologie.

4. BIBLIOGRAPHIE

ETHNOSCOP

2008a *Inventaires archéologiques (Été 2006). Mauricie–Centre-du-Québec.* Direction générale de Québec et de l'Est, MTQ, rapport inédit, 95 pages.

ANNEXE A

CATALOGUE DES PHOTOGRAPHIES

Projet n° 154-02-0861, municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, chemin des Pins, reconstruction du pont n° P-9174

CLICHÉ	PROJET	DATE	DESCRIPTION	ORIENTATION
DUCD-09-0861-1	Projet n° 154-02-0861	18-08-2009	Vue d'ensemble de l'emprise à partir de l'extrémité nord du projet n° 154-02-0861	Sud-ouest
DUCD-09-0861-2	Projet n° 154-02-0861	18-08-2009	Section nord-ouest de l'emprise du projet n° 154-02-0861	Sud-ouest
DUCD-09-0861-3	Projet n° 154-02-0861	18-08-2009	Chemin du lac Paillé au sud-ouest du pont n° P-9174	Sud-est
DUCD-09-0861-4	Projet n° 154-02-0861	18-08-2009	Chemin du lac Paillé au sud-ouest du pont n° P-9174	Nord-ouest
DUCD-09-0861-5	Projet n° 154-02-0861	18-08-2009	Vue générale du pont n° P-9174	Sud-est
DUCD-09-0861-6	Projet n° 154-02-0861	18-08-2009	Vue générale de la section nord-ouest de l'emprise du projet n° 154-02-0861	Nord-est
DUCD-09-0861-7	Projet n° 154-02-0861	18-08-2009	Vue de la rivière du Loup à partir de la limite est de l'emprise du projet n° 154-02-0861	Est
DUCD-09-0861-8	Projet n° 154-02-0861	18-08-2009	Vue générale de l'approche nord-est du pont n° P-9174	Est
DUCD-09-0861-9	Projet n° 154-02-0861	18-08-2009	Vue générale de l'approche nord-est du pont n° P-9174	Nord-est
DUCD-09-0861-10	Projet n° 154-02-0861	18-08-2009	Vue générale de l'approche sud-est du pont n° P-9174	Sud
DUCD-09-0861-11	Projet n° 154-02-0861	18-08-2009	Vue générale de l'approche sud-ouest du pont n° 9174 et du chemin du lac Paillé	Sud-ouest
DUCD-09-0861-12	Projet n° 154-02-0861	18-08-2009	Limite est du projet n° 154-02-0861	Sud
DUCD-09-0861-13	Projet n° 154-02-0861	18-08-2009	Vue d'ensemble de la section nord-ouest de l'emprise du projet n° 154-02-0861	Nord